Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251226-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze, le seize décembre, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2025-12-26
BMa SPL - Rapport 2024
représentant CA

Date de convocation du Conseil municipal :
4 décembre 2025

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration

Mme BIDEAU	procuration à	Mme LANSONNEUR
Mme TORRES	procuration à	M. SALAÜN
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
M. GUILLEVIN

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251226-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-26

Administration générale

RAPPORT ANNUEL DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE GOUESNOU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BREST MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE - EXERCICE 2024

Rédacteur : Emmanuel Boglione
Rapporteur : Monsieur le Maire

En 2019, la Ville de Gouesnou est entrée au capital de Brest métropole aménagement Société Publique Locale (BMa SPL) pour la réalisation d'une opération en tiers investissement de reconstruction du groupe scolaire du Château-d'Eau.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un rapport écrit portant notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la SPL soit soumis, au moins une fois par an, aux organes délibérants des collectivités et de leurs groupements actionnaires.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le rapport annuel du représentant de la Ville de Gouesnou au conseil d'administration de Brest métropole aménagement SPL pour l'exercice 2024.

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance [des entreprises publiques locales], désigné en son sein par l'assemblée délibérante* » et que « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts.* »

Le rapport porte sur la période d'activité correspondante au dernier exercice comptable clos (2024). Il a fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire de la SPL BMa du 19 juin 2025 avant sa communication au Conseil municipal.

Une présentation synthétique des principales informations qu'il contient est fournie dans le corps de la présente délibération.

1. Présentation de Brest métropole aménagement SPL

Brest métropole aménagement SPL (BMa SPL) a été créée en 2017 par Brest métropole et la Ville de Brest, afin de disposer d'un opérateur sous maîtrise publique complète, en relation de quasi-régie avec ses actionnaires, pouvant apporter une offre globale de qualité, de proximité et de rapidité pour la réalisation de projets d'aménagement et d'infrastructures, de transition et de performances énergétiques, d'urbanisme, de mobilité et d'environnement, de développement économique.

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251226-DE

Au 31 décembre 2024, le capital social de BMa SPL était de 5,15 M€, répartie entre Brest métropole (50,9 %), la Ville de Brest (38,2 %), la Ville de Gouesnou (10,7 %) et neuf communes, deux intercommunalités et le Département du Finistère, regroupés en assemblée spéciale (0,2 %).

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration de BMa SPL se compose de 12 membres. La présidence du conseil d'administration est exercée par Mme Tifenn Quiguer et la direction générale est exercée par Mme Claire Guihéneuf. La rémunération des mandataires sociaux est incluse dans la somme des cinq plus importantes rémunérations versées par la société figurant dans le rapport de gestion. Cette présentation, prévue par l'article L.225-115 du code de commerce répond aux informations prévues par l'article D1524-7 du Code général des collectivités territoriales tout en respectant la confidentialité et la protection de cette information.

2. Faits marquants de l'activité de Brest métropole aménagement SPL lors de l'exercice 2024

Au niveau organisationnel, l'année 2024 aura été marquée par les changements de postes de responsable financier et responsable achats et marchés au sein de l'équipe Mon Réseau Grandit.

Au niveau opérationnel, l'exercice 2024 a été marquée par les travaux du projet majeur « Mon Réseau Grandit » qui sont montés en puissance, ainsi que le démarrage des premiers travaux sur les Halles Saint-Louis et le lancement des études pour la réouverture de la rivière à Morlaix.

a) Projets urbains, mobilités durables, transitions énergétiques

Au 31 décembre 2024, BMa SPL avait en charge 13 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (9 en 2023),17 mandats de maîtrise d'ouvrage (20 en 2023), 3 concessions d'aménagement et 2 marchés de partenariat de performance énergétique (MPPE).

S'agissant de ces MPPE, les résultats de la performance énergétique concernant l'école Isabelle-Autissier à Gouesnou sont très positifs.

Concernant la performance énergétique des 5 groupes scolaires rénovés de la Ville de Brest, seulement deux écoles sur les cinq sont éloignées des objectifs d'économies d'énergie malgré des valeurs absolues de consommation plutôt basses, un travail d'analyse des situations de référence a été engagé.

En vue de la prochaine phase de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la Ville de Brest, 5 bâtiments ont été choisis et ont fait l'objet de diagnostics complémentaires en 2024 par BMa SPL : groupes scolaires du Petit-Paris et de Kérichen, Maison pour tous de Bellevue et patronages laïques du Bergot et de Pilier rouge. Le Conseil municipal de la Ville de Brest a délibéré favorablement à l'attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage à Bma SPL en ce sens en octobre 2024.

Les travaux du mandat de rénovation et d'extension de l'école nationale de musique au Relecq-Kerhuon, confié à BMa SPL par Brest métropole se sont achevés avec la livraison du bâtiment en 2024.

Par ailleurs, le travail sur le projet de rénovation du parking Saint-Louis et la construction du parking Les Glacis – centre-ville en lien avec Brest en vue SPL s'est poursuivi en 2024, le permis de construire ayant été délivré en juillet 2024 pour le parking Les Glacis – centre-ville.

b) Innovations et partenariats

L'année 2024 a vu l'entrée d'un nouvel actionnaire, la commune de Lanvéoc, au capital de BMa SPL.

Faisant suite à la sélection en 2022 de la candidature brestoise à l'AMI Démonstrateur de la Ville Durable, BMa SPL est mandataire du projet Siamorphose, qui a pour objectif une amélioration de l'habitabilité du centre reconstruit de Brest. L'année 2024 a été marquée par le démarrage de la concertation avec deux réunions publiques, 4 ateliers dont un avec des enfants et 2 cafés-débats. En septembre 2024, les deux îlots

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251226-DE

démonstrateurs retenus ont été présentés.

3. Comptes annuels de Brest métropole aménagement SPL pour l'exercice 2024

L'analyse des comptes de BMa SPL pour l'exercice 2024 doit se faire en ayant à l'esprit les particularités comptables inhérentes aux concessions d'aménagement et aux marchés de partenariat, qui impliquent d'avoir recours à une comptabilité de stocks, pouvant induire des variations importantes d'un exercice à l'autre.

	2024	2023	Variation en %
Fonds de roulement	6 674 797	6 147 722	+ 8,6 %
Besoin en fonds de roulement	- 33 741 754	- 13 604 590	+ 148,0 %
Trésorerie	40 416 551	19 752 312	+ 104,6 %

L'évolution du bilan de BMa SPL est marquée par une augmentation de la taille du bilan, de 51,96 M€ à l'issue de l'exercice 2023 à 74,39 M€. L'analyse du bilan fait ressortir :

- Une augmentation du fonds de roulement en haut de bilan, les ressources permanentes étant nettement supérieures à l'actif immobilisé ;
- En bas de bilan, l'existence d'une ressource en fonds de roulement qui s'accroît significativement en lien avec le cycle de trésorerie des opérations confiées à BMa SPL en mandat et notamment le projet Mon Réseau Grandit ;
- En conséquence, la trésorerie de BMa SPL a fortement augmenté en 2024.

	2024	2023	Variation + / -
Produits d'exploitation	6 846 430	5 164 589	+ 1 681 841
Charges d'exploitation	7 048 211	5 315 273	+ 1 732 938
Résultat d'exploitation	- 201 781	- 150 684	- 51 097
Excédent brut d'exploitation	1163 188	961 015	+ 202 173
Résultat net	121 550	169 853	- 48 303
Capacité d'autofinancement	1 486 520	1 281 551	+ 204 969

S'agissant du compte de résultat pour l'exercice 2024, les produits d'exploitation de la SPL ont poursuivi leur croissance, augmentant à 6,84 M€ (+ 33 % par rapport à 2023, dont 3,40 M€ liés à l'activité de mandats et 0,2 M€ liés aux opérations en marché de partenariat).

Les charges d'exploitation augmentent plus rapidement que les produits. Cette hausse est imputable à deux facteurs : une dotation aux provisions dans le cadre du mandat Mon Réseau Grandit, et la facturation du personnel mis à disposition du groupement d'employeurs dont la méthode de calcul a été revue afin d'être plus juste pour la SEM et la SPL.

L'amélioration du résultat financier, permise par la hausse des taux d'intérêt qui permet un meilleur rendement de la trésorerie de la société et la hausse du résultat exceptionnel qui correspond à une reprise des subventions d'investissement parallèlement à l'amortissement des groupes scolaires qu'elles ont financé, contribuent à une stabilité du résultat net de BMa SPL et enfin, à une augmentation de la capacité d'autofinancement par rapport à 2023.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251226-DE

Le résultat net de 121 550 € a été affecté en réserves légales (à hauteur de 5 [illegible] à nouveau (115 473 €) par l'assemblée générale ordinaire de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le rapport 2024 du représentant de la Ville de Gouesnou au conseil d'administration de Brest métropole aménagement SPL.

Annexe :

- Rapport de gestion BMa SPL 2024.

Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 11 décembre 2025 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Laurent Guillevin

Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU 29850

LG